

# **CONSEIL MUNICIPAL DE ROFFIAC**

*( compte rendu Presse - séance du 02 Février 2016 )*

## **I- Dossier FEADER : demande de subvention pour création et amélioration d'un service de base pour l'enfance-jeunesse et la population locale**

Dans le cadre du projet de restructuration Ecole/Mairie, est prévu entre autre, la création et l'amélioration d'un service de base pour l'enfance-jeunesse et la population locale. Du fait de ses caractéristiques ( construction/extension de bâtiments) ce projet peut être subventionné par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans une limite de 63% de l'aide publique, elle-même plafonnée à 70% de la dépense HT, établie en l'occurrence à 410.415,03 €. A noter qu'à défaut de subvention directe du FEADER, ce projet pourrait bénéficier néanmoins d'une subvention au titre du programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) lui-même financé par le FEADER.

Madame le maire demande au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes/Auvergne.

Après délibération, ce dernier marque son accord à l'unanimité des présents.

## **II- Zonage d'assainissement : résultat de l'enquête publique et avis du Conseil Municipal**

Suite à l'enquête publique faite dernièrement pour une modification du zonage d'assainissement , un avis favorable a été marqué par le commissaire enquêteur lequel a toutefois émis des réserves en raison des eaux parasites qui amènent la station à saturation . Ce faisant, il conviendrait de projeter une étude, afin de diagnostiquer les points sensibles du réseau, sur le bourg. Cette dépense pourrait bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau « Adour-Garonne » .

Madame le maire sollicite le Conseil Municipal et pour la validation du zonage et pour le lancement de l'étude évoquée ci-dessus.

Après délibération , l'assemblée municipale marque son accord à l'unanimité des présents.

## **III- Réseau d'assainissement, adduction d'une nouvelle construction**

Concernant le branchement au réseau d'assainissement de la nouvelle construction, il a été convenu, pour des raisons pratiques et de moindre coût de faire passer la canalisation en bordure du terrain sur lequel sera implanté, entre autres, la dite construction .

A cet effet, une convention devra être signée entre Mr BRUN, propriétaire du terrain et la mairie.

## **IV- Questions diverses : travaux en cours**

### **1) Travaux d'écoulement des eaux pluviales**

Après avoir constaté les problèmes d'écoulement des eaux pluviales, rencontrés en bordure de la RD926 et concernant les habitations situés en fin de bourg, le Conseil municipal marque son accord à l'unanimité, pour faire exécuter les travaux qui s'imposent. Des devis seront demandés à trois

entreprises concurrentes afin de retenir la moins disante.

- 2) Réseau d'eau potable : Après plus de 3 semaines de perturbations sur le réseau d'eau potable, la cause du problème a finalement été identifiée et la réparation effectuée par les équipes techniques de la ville de St Flour, permettant un retour à la normale.
- 3) Poste informatique Mme Clergial : 3 devis ont été présentés et commentés par Nicolas Nolin afin de se positionner sur l'offre la plus avantageuse.  
Après délibération, le Conseil Municipal marque son accord à l'unanimité sur le devis présenté par la société LDLC pour un montant de 549,30 €, offre la moins-disante et qualitativement la plus intéressante.